

## CHANGEMENT DE FREQUENCE DE LA TNT

Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France métropolitaine le 5 avril 2016, permet désormais de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences permet ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : des changements de fréquences de la TNT sont planifiées sur 13 phases successives qui concernent chacune une partie différente de la France métropolitaine ([cliquez ici pour voir la carte](#)). La 1ère phase (phase 0), en Ile-de-France, a déjà eu lieu en avril 2016, en même temps que le passage à la TNT HD. Les 12 autres phases se dérouleront d'octobre 2017 à juin 2019.

Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

**Pour toute information :**

**<http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/changement-defrequences/preparez-vous>**

## RECHERCHE DES CHAINES

Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez effectuer une nouvelle recherche des chaînes lorsque les changements de fréquences concernent votre zone pour retrouver l'ensemble de vos programmes.

***Vous n'avez pas besoin d'acheter un nouveau matériel (téléviseur ou adaptateur) pour continuer à recevoir toutes vos chaînes***

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

**Pour vérifier si votre habitation est concernée** par les changements de fréquences, rendez-vous [sur le test d'auto-diagnostic](#).

## DES AIDES FINANCIERES POUR ASSURER LA CONTINUTE DE LA RECEPTION DE LA TNT

Une aide financière pour les téléspectateurs qui ne retrouvent pas tous leurs programmes TV malgré une recherche de chaînes pourra être accordée **sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.**

L'Agence nationale des fréquences (**ANFR**) est chargée de la mise en place de cet accompagnement.

Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires :

[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) – rubriques « Aides à la réception »